

Direction de l'accès à l'information et  
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 8 septembre 2023

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2023-2024.213**

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 23 août dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

**« Le nom des unités administratives supérieures du ministère correspondant à la définition du point 3 de la Directive concernant la mise en disponibilité de certains employés lors de surplus ministériels. » (sic).**

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Nous désirons vous informer que le document comporte deux fois le nom de « Direction générale des technologies de l'information » et qu'il ne s'agit pas d'une erreur, mais d'une situation temporaire jusqu'à la nomination du titulaire qui occupera ces fonctions. Nous vous référons également au site internet du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de visualiser l'organigramme complet : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/ORG\\_organigramme\\_MSSS\\_01.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/ORG_organigramme_MSSS_01.pdf)

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

[REDACTED]

Robin Aubut-Fréchette

p. j.